



Appel à candidature

ECOGARDE TERRE-MER – SAISON ESTIVALE 2025 Secteurs Marseille et La Ciotat

Catégorie : Catégorie C

Classement du poste : Catégorie C

RIFSEEP (si concerné) : néant

Nature de l'emploi : Emploi ouvert uniquement aux contractuels

Nature du contrat pour les contractuels : CDD saisonnier

Filière métier : Environnement

Métier de référence : Ecogarde

Niveau d'études / Diplôme : Niveau 4 : Baccalauréat

Statut du poste : Vacant

Résidence administrative : Marseille (Bonneveine) ou La Ciotat (Vieux-Port) selon le secteur d'affectation

Management : Non

Principaux interlocuteurs internes : Les autres agents saisonniers et les agents de secteur.

Principaux interlocuteurs externes : Usagers, visiteurs locaux et touristiques, partenaires (associatifs, offices du tourisme...)

Télétravail possible : Non

Temps plein : Oui

Date limite de candidature : 14/03/2025

Poste à pourvoir le : 01/07/2025

1. DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le premier parc national périurbain en Europe à la fois terrestre et marin. Il est au cœur de la métropole urbaine d'Aix-Marseille Provence (2 millions d'habitants), ouverte sur la Méditerranée.

Le Parc national des Calanques s'étend sur les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat et La Penne sur Huveaune. Il se compose d'un cœur terrestre de 85 km² et d'un cœur marin de 435 km², ainsi que d'une aire d'adhésion de 26 km² et d'une aire marine adjacente de 980 km².

C'est le plus vaste parc national marin en France, se développant jusqu'à 12 miles au large, incluant non seulement des écosystèmes côtiers, mais aussi des canyons profonds, parmi les plus riches de Méditerranée occidentale.

Au cœur d'une vaste métropole urbaine, ce parc national se trouve dans une situation inédite, qui constitue un véritable défi pour la conciliation de la préservation de patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels, et le développement durable des activités. Il est marqué par de fortes interactions entre la ville et la nature, sur l'espace terrestre et marin, entre le cœur et les territoires environnants : il se trouve au centre des enjeux de la gestion intégrée des zones côtières.

Il accueille près de 3 millions de visites par an. L'enjeu d'évoluer vers un accueil régulé et géré est majeur. Territoire de défis, le Parc national des Calanques appelle à inventer une nouvelle forme de relation entre la ville et la nature, et des modalités innovantes de coopération avec les collectivités, compétentes en matière d'aménagement du territoire, de mobilité...

Le Parc national des Calanques est géré par un Etablissement public national à caractère administratif (EPNA), placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique dont le budget général avoisine les 10 millions d'euros.

2. DESCRIPTIF DU SERVICE

DAT ou SLEHM

3. DESCRIPTION DU POSTE

Dans le cadre de sa mission de préservation du patrimoine naturel, paysager et culturel et de maîtrise des usages, le Parc national des Calanques met en place, à terre et en mer, un dispositif saisonnier chargé de l'information et de la sensibilisation des visiteurs locaux et touristiques durant la saison estivale. Ce dispositif, coordonné au niveau du siège, est intégré aux unités territoriales. Le dispositif est composé d'un coordinateur, de 3 chefs d'équipes (dont 2 à Marseille en été uniquement), de 2 adjoints, d'écogardes, d'écovolontaires (volontaires du Service Civique), de gardes régionaux forestiers et marins saisonniers.

4. MISSIONS DU POSTE

Sous la responsabilité du responsable de la Délégation à l'Action Territoriale (Marseille) et du responsable du secteur LEHM (La Ciotat), avec l'encadrement fonctionnel de la chargée de projet « Accueil et sensibilisation du public », des chefs d'équipe saisonniers et de leurs adjoints, l'Ecogarde exerce les missions suivantes :

- Réaliser des patrouilles en binôme, à terre (à pied, à vélo, en kayak et en voiture) dans le Parc national des Calanques, ainsi que des points d'information et d'animation (diffusion de documentations, utilisation d'outils pédagogiques) ;
- Réaliser en binôme des patrouilles en mer pour les écogardes ayant le permis côtier ;
- Informer/sensibiliser les visiteurs sur le Parc national, son patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, sur sa fragilité et sa protection ;
- Renseigner et orienter le public ;
- Informer les visiteurs sur les règles de bonne conduite, les précautions d'usage et la réglementation ;
- Informer/sensibiliser les visiteurs sur le risque d'incendie en espace naturel ;
- Participer à la maîtrise de la fréquentation lorsqu'elle est nécessaire et à la conciliation des usages ;
- Assurer des observations de surveillance et la récolte de données de terrain (fréquentation, infractions, données naturalistes...) ;
- Préparer et tenir des stands d'information ou d'animation occasionnellement ;
- Assurer des missions d'éducation à l'environnement (animations dans les quartiers, accueil de groupes, balades animées, etc.) ponctuellement.

Les moyens de déplacement sont mis à disposition des équipes (véhicules de location, embarcations nautiques, vélos).

Le port de la tenue fournie par le Parc national des Calanques est **obligatoire**.

La pause méridienne d'une heure est prise sur le terrain.

5. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Temps de travail : 35 heures sur 5 jours en semaine, les week-ends et certains jours fériés.

Rémunération : SMIC + tickets restaurant. Les dimanches et jours fériés travaillés sont compensés (payés et récupérés).

6. COMPÉTENCES REQUISES

Expériences / Formations :

- Formation en environnement ;
- Expérience en éducation à l'environnement souhaitée ;
- Permis de conduire fortement souhaité (permis B) ;
- **Permis côtier obligatoire** pour les écogardes **terre et mer** (et pratique de la navigation en mer souhaitée (quelques écogardes peuvent réaliser des patrouilles terre uniquement) ;

Savoirs :

- Connaissance du territoire et des enjeux du Parc national et de ses patrimoines naturels terrestres et marins ;
- Connaissances naturalistes appréciées ;

Savoir-faire :

- Pratique et goût pour la randonnée en moyenne montagne ;
- Capacité de travail en extérieur et bonne condition physique ;
- Capacité à utiliser les logiciels Word et Excel ;
- Pratique d'une langue étrangère souhaitée ;

Savoir-être :

- Bonne capacité relationnelle et de communication ;
- Sens de la présentation et de la discipline ;
- Goût pour le travail en équipe ;
- Capacité d'adaptation et prises d'initiatives ;
- Sens de la responsabilité et de la sécurité

Toute personne, recrutée en tant que contractuel, est soumise, quel que soit son niveau de responsabilité, dans l'exercice de ses fonctions, aux obligations de déontologie du code général de la fonction publique (probité, intégrité, impartialité, laïcité, discrétion professionnelle, exercice exclusif des fonctions, obéissance hiérarchique, obligation de réserve)

7. MODALITES DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître les compétences et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés et le ou les secteurs d'affectation souhaités.

Les dossiers de candidature seront adressés **par courriel** avec accusé de réception à l'adresse suivante : recrutement@calanques-parcnational.fr en citant en objet du mail «Candidature Ecogarde saison estivale 2025».

Les candidat(es) présélectionné(es) sur dossiers seront convié(es) à présenter leur candidature devant un jury de recrutement, organisé en février, au siège du Parc national des Calanques ou à l'unité de secteur de Marseille.

Seuls les candidat(es) présélectionné(es) seront contacté(es) pour un entretien. La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.